

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

1) Comptes Administratifs 2017 et affectation des résultats

Mme Roblot/M. Lathuile

En conformité avec le Compte de Gestion arrêté par la Trésorerie, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les comptes administratifs 2017 avec l'affectation des résultats.

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal (documents à consulter en mairie).

2) Subventions 2018 aux associations

Mme Depresle

Il convient de déterminer le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2018 (voir tableaux en annexe).

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3) Demande de subvention DETR pour la rénovation énergétique des écoles maternelles Croix St Pierre et de Vlaminck - complément du dossier initial.

M. Bensalah

Il nous a été donné la possibilité d'intégrer les dépenses de maîtrise d'œuvre et de sécurité et protection de la santé (SPS) dans la demande de subvention initiale, votée à l'unanimité le 13 novembre 2017.

Ces dépenses s'élèvent respectivement à 24 750 € et 15 000 €, soit un total de 39 750 € HT. La subvention sollicitée, au taux de 40 % s'élève donc à 15 900 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES

	HT	TTC
Maîtrise d'oeuvre	24 750,00	29 700,00
Contrôle technique/SPS	15 000,00	18 000,00
MONTANT TOTAL	39 750,00	47 700,00

RECETTES

DETR 40 %		15 900,00
AUTOFINANCEMENT		31 800,00
MONTANT TOTAL	39 750,00	47 700,00

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser cette demande de subvention complémentaire.

Avis favorable des commissions Finances et Travaux.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4) Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police

M. Grudé

Le Département assure la répartition du produit des amendes de police pour les communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants, en maintenant le taux de subvention à 40 %. Pour être subventionné, un projet doit avoir un coût supérieur à 2 000 euros HT et inférieur à 30 500 euros HT.

Le projet pour Verneuil concerne les travaux de voirie Porte de Mortagne et rue Gustave Roger, et plus particulièrement la fourniture et la pose de panneaux C20a à Led option solaire, génie civil.

Une consultation a été menée et nous avons retenu la société KANGOUROU de Sotteville les Rouen.

Le montant total des travaux s'élève à 9 781 HT soit 11 737,20 TTC.

Il est proposé de solliciter le Département au titre du produit des amendes de police au vu du plan de financement ci-dessous :




DÉPENSES

	€ HT	€ TTC
Fourniture et pose de panneaux C20a à Led solaire, génie civil 113, rue Porte de Mortagne et rue Gustave Roger	9 781	11 737,20
TOTAL	9 781	11 737,20

RECETTES

Subvention CD 27 40%		3 912.40
Autofinancement		7 824.80
Total des Recettes		11 737,20

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal :

-  pour solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 40 % du montant HT des travaux,
-  autoriser la réalisation de ces travaux,
-  autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Avis favorable des commissions Finances et Travaux.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5) Indemnité de logement

Mme Lepeltier

Suite à la mutation de Mme Sylvie Trouboul, Directrice de la Maison des Jeunes, il convient d'autoriser le versement de l'indemnité de logement à sa remplaçante, Mme Anaïs Dunglas, en poste depuis le 20 septembre 2017.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le versement de l'indemnité de logement allouée aux directeurs des Maison des Jeunes et de la Culture, selon les textes en vigueur.

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget **Mme Roblot**

Il convient d'autoriser une nouvelle dépense d'investissement avant le vote du budget comme le prévoit l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Il est donc proposé d'ouvrir les crédits suivants :

- + Article 2315 : Démolition d'un abri et de deux extensions accolées au bâtiment principal lors des travaux de réaménagement du parking de la gare : 12 000 € TTC.

Avis favorable des commissions Finances et Travaux.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7) Personnel communal

Mme Depresle

+ Modification du tableau des effectifs

Suite aux promotions internes, un nouveau tableau des effectifs doit être proposé.

Il s'agit de transformer :

- 1 poste d'adjoint administratif devient 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 3 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe deviennent 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 10 postes d'adjoint technique deviennent 10 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe deviennent 2 postes d'agent de maîtrise, à compter du 11/01/2018 ;
- 2 postes d'agent de maîtrise deviennent 2 postes d'agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser ces modifications sur le tableau des effectifs.

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal.

+ Création de postes

Il est proposé de créer 3 postes d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2018, affectés à la fois aux écoles et au restaurant scolaire.

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal.

+ Suite au transfert de compétence des équipements sportifs à l'INSE :

- **Convention de mise à disposition du personnel pour la piscine (année relais)**

La Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton propose de mettre à disposition de l'INSE deux agents pour assurer la maintenance, le suivi technique de la piscine d'été et pour former les personnels de l'INSE désignés pour ces missions futures. Cette convention prendra effet au 15 mai 2018 pour se terminer au 15 septembre 2018, sans reconduction possible.

L'INSE remboursera à la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, à l'issue de la période de mise à disposition, le montant des rémunérations (compris les éléments accessoires du traitement) et des charges sociales qui lui sont dues, sur présentation d'un titre de recettes auquel sera joint un état détaillé des salaires et charges pour la période concernée.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- Convention de mise à disposition du service d'astreinte technique

La Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton propose de mettre à disposition de l'INSE son service d'astreinte pour assurer les interventions d'urgence dans les équipements sportifs communautaires, en semaine, en dehors des heures d'ouverture des services, les week-end et jours fériés. Cette convention prendra effet au 1^{er} avril 2018 pour se terminer au 31 mars 2019. Elle pourra faire l'objet de tacite reconduction pour une durée maximale de trois années. Le périmètre d'intervention des agents se limite au territoire de Verneuil d'Avre et d'Iton.

L'INSE remboursera annuellement à la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton le montant des heures payées aux agents (comprenant les charges sociales), correspondant aux interventions effectuées pour son compte, sur présentation d'un titre de recettes auquel sera joint un état détaillé sur la période concernée (objet, temps d'intervention).

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Avis favorable de la commission Finances.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Proposition de huis clos en séance de Conseil Municipal :

 **Enveloppe globale maximale du régime indemnitaire 2018**

Mme Depresle